



**COMMUNE DES AIRES  
PROCES VERBAL  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 12 JUILLET 2022**

NOMS	Présents	Absents	Représentés	Mandataires
GRANIER Michel	X			
MAGNAN Jean-Michel	X			
DUMONT Etienne	X			
LANZONE Monique	X			
RAYNAUD Murielle	X			
CARLIER Rubens, Jonas	X			
HUGOT Georges		X	X	Monique LANZONE
SAKAT Samira		X		
BASSEVILLE-TORRET Marie-Pierre		X	X	Murielle RAYNAUD
REY Nadine		X		
ARAGON Martine	X			
BENDERBAL Michèle		X	X	Michel GRANIER
GARCIA Clément		X		
DOMPS Lilian	X			
ARNAUD Véronique	X			
TOTAL :	9	6	3	

Le Maire effectue le comptage des conseillers présents et constate que le quorum de 8 est atteint.

Début de la réunion à 18H15

Président : Michel GRANIER

Secrétaire de séance : Etienne DUMONT est élu à l'unanimité des voix en application de l'article L.2121-15 du C.G.C.T.

*La question n°2 est ajournée*

-----

**1- Subvention à l'association Saint Pierre de Rhèdes :**

Le Maire rappelle que lors de la séance du 19 mai 2022, le conseil a voté la répartition des subventions aux associations pour l'année 2022 en précisant qu'il souhaitait garder quelques crédits pour palier à un oubli ou une éventuelle demande au cours de l'année. Une subvention de 150 € a notamment été attribuée à l'association Saint Pierre de Rhèdes. Dans le cadre de son activité, cette association qui est installée sur la commune d'Hérépian, est amenée à fournir des colis alimentaires aux personnes dans le besoin résidant sur notre commune. Au vu de l'accroissement permanent des demandes de prise en charge, il semblerait donc opportun de lui attribuer une subvention plus importante pour le service rendu à nos administrés. Le maire propose donc de rajouter la somme de 50 €, ce qui porterait leur subvention à 200 €.

Le conseil approuve cette proposition à l'unanimité des présents et représentés.

**2- Motion sur la situation et l'avenir des urgences médicales à Lodève :**

Par courrier en date du 19 mai 2022, le conseil municipal a été sollicité conjointement par le Président de la Communauté de Communes Lodévois et Larzac et le Maire de la ville de Lodève afin d'affirmer son soutien au service des urgences du centre hospitalier de Lodève.

Dans son courrier, Mme Lévêque, Maire de Lodève, rappelle que c'est en 2008, suite à la fermeture brutale de la clinique St Pierre et notamment de son service d'urgences que le centre hospitalier de Lodève a été autorisé à ouvrir un Centre d'Accueil et de Permanence de Soins (CAPS).

Ce dispositif est considéré comme expérimental depuis sa création. Pourtant le CAPS a perduré à Lodève avec l'appui institutionnel et financier de l'ARS réitéré annuellement faute de véritable solution alternative pour ce bassin de population.

Ce centre recourait jusqu'à récemment à des médecins libéraux. Or en 2021, confronté à un départ de plusieurs médecins au cours du mois de mars, l'hôpital a été contraint de recruter des médecins salariés. Ce changement occasionne des surcoûts propres au mode de rémunération hospitalier mais également des pertes de recettes (en comparaison avec le modèle libéral) liées à la tarification des actes hospitaliers en l'absence d'un statut permettant de valoriser convenablement les actes d'urgence pratiqués. Le déficit annuel induit de l'ordre de 350K€ (291 K€ pour l'année 2021), n'a pas pu être compensé par des financements supplémentaires en 2021.

Les perspectives d'évolutions réglementaires permettent d'envisager la pérennisation d'un dispositif assurant les soins non programmés en journée. Mais de forts doutes sont exprimés quant aux possibilités de financer un dispositif présentiel en nuit profonde (éventuellement remplacé par des astreintes).

Considérant que nos territoires ruraux ne peuvent se résigner à l'abandon d'une présence médicale nocturne ni au moindre recul de l'hôpital public, M. le Maire propose au conseil d'affirmer son soutien pour une véritable reconnaissance et pérennisation d'un service d'urgences au centre hospitalier de Lodève en votant cette motion.

Le conseil approuve cette motion à l'unanimité des présents et représentés.

### 3- Modification des tarifs de la cantine :

En janvier 2021, la conseil municipal avait signé une convention avec le traiteur de Lodève « Solanid and Co » afin que ce dernier devienne notre fournisseur de repas pour la cantine scolaire car il remplissait toutes les conditions que nous souhaitons à savoir la proximité (Lodève), la qualité (70 % de produits frais) et les tarifs (3,31 TTC avec le pain). Malheureusement, après un an et demi de collaboration, il nous a informé que pour plusieurs raisons, notamment financières, la société stoppait son activité avec les cantines scolaires à la date anniversaire de la convention signée (soit le 31 décembre 2022).

Nous avons donc sollicité 6 prestataires et un seul nous a fait une proposition qui répondrait partiellement à nos attentes. Il s'agit de notre ancien prestataire basé à Mudaison « Sud Est Traiteur » :

- Livraison pour environ 25 repas par jour mais uniquement les jours de classe
- 1 repas biologique par semaine
- Pain livré avec les repas
- Commande la semaine précédente avec réajustement possible à 48H
- Conditionnement en barquettes recyclables

Le tarif enfant avec le pain est proposé à 3,767 € TTC et la prestation pourrait débiter au 1<sup>er</sup> septembre 2022.

Ce tarif étant plus élevé que l'actuel, cela impliquerait d'augmenter d'autant les tarifs des tickets de cantine.

Le prix du ticket passerait donc de 3,90 € à 4,40 € pour un seul enfant et de 3,60 € à 4,10 € à partir de deux enfants scolarisés dans la même école.

Le maire tient à préciser que malgré cette augmentation de tarif, le service de cantine reste déficitaire car les recettes ne couvrent que les frais d'entretien (électricité, eau, produits d'entretien, renouvellement de matériel) et non les frais de personnel (à savoir 2 personnes 2H30 par service)

Le maire demande son avis au conseil.

Le conseil approuve cette proposition à l'unanimité des présents et représentés.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18H45.

  
  
Le Maire :   
Michel GRANIER